

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
Alsace

Strasbourg, le 18 mai 2011

Service Risques Technologiques

Nos réf. : 2296_2011 05-18_Wittelsheim_CR CLIS

Vos réf. :

Affaire suivie par : G WOLF

gilbert.wolf@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 03 88 13 06 26 – Fax : 03 88 13 05 60

**COMMISSION LOCALE d' INFORMATION et de
SURVEILLANCE (CLIS)
STOCAMINE à WITTELSHEIM**

Compte rendu de la réunion du 04 avril 2011

Date : le lundi 04 avril 2011.

Lieu : Salle de réunion Graessegergert à 68310 WITTELSHEIM,

Présidence : M Stéphane GUYON Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin

Participants : Liste de présence en annexe au présent rapport,

Documentation jointe :

- Présentation de l'ordre du jour par la DREAL Alsace
- Présentation de l'état d'avancement des travaux du COPIL par le président du COPIL Pierre Berest

Ordre du jour de la réunion :

- Introduction de la CLIS par M. Stéphane GUYON Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin et Président de la CLIS.
- Rappels de la mission confiée au préfet du Haut-Rhin, de la composition et des missions du COPIL décidés lors de la CLIS du 16 septembre 2010, par M. Alby SCHMITT, Directeur adjoint de la DREAL Alsace
- Présentation de la composition du COPIL, des experts désignés par les différents collèges de la CLIS, des méthodes de travail et du texte provisoire sur le retrait par M Pierre BEREST, président du COPIL Stocamine

1. Introduction par M.Guyon (Secrétaire Général, Président de la CLIS)

- Rappel des missions confiées au Préfet (réunion du 24 juin 2010)
 - Mise en place du COPIL
 - Concertation avec les parties prenantes locales : réunions de la CLIS
 - Etude des différents scénarios de fermeture suite à la cessation d'activité de Stocamine
- Présentation du COPIL
 - Composition (représentation des 5 collèges de la CLIS par 2 experts, 2 experts reconnus internationalement comme personnalités qualifiées, 1 expert représentant l'Allemagne)
 - Missions :
 - Piloter et expertiser les études de Stocamine, demander des compléments éventuels, des contres expertises
 - Rapporter à la CLIS sur les avancées des travaux

2. Intervention de M.Berest

Objectifs :

- 1.Présenter le COPIL : composition, méthode de travail, texte provisoire sur le retrait
- 2.Présenter les réflexions du COPIL
- 3.Ecouter les remarques, commentaires de la CLIS, répondre aux questions

Présentation du texte provisoire sur le retrait (voir PowerPoint)

Questions / Réponses avec la salle.

Question M.Omeyer (Conseiller Régional, membre de l'APRONA – Association de protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace).

Quels sont les risques lors du travail avec des déchets amiantés ?

Réponse M.Berest : Ces déchets constituent un risque particulier et sévère lié à la présence de fibres, les manipulations sont délicates. En cas d'ennoyage, il n'y a plus de risques pour la santé des personnes ni pour l'environnement ou la qualité des eaux souterraines , l'amiante est totalement inerte.

Question M.Hecht (CFDT et représentant du personnel)

Avez-vous étudié les rapports suite au déstockage des déchets amiantés de 2001 (injonction du préfet) ? A-t-on pris un risque pour la santé du personnel ? Faut-il une surveillance accrue par le médecin du travail ?

Réponse M.Berest : Le COPIL n'a pas étudié le déstockage mais la situation nécessitait le déplacement de nombreux colis. Le COPIL préconise au moins souvent des protections complexes.

Question Alsace Nature

Suite à l'incendie provoqué par des déchets annotés et classés amiantés, n'est-il pas possible que des déchets non-conformes soient mélangés à des déchets amiantés ? Ne faut-il pas remonter les bigs-bags pour en contrôler le contenu ?

Réponse M.Berest : Le COPIL est convaincu que les déchets stockés sont conformes car :

- Les déchets de Solupack avaient été refusés dans un premier temps.
 - Les déchets amiantés étaient particuliers (nauséabonds, suintements, déchets d'incendie...)
 - Le personnel a agi correctement vis-à-vis des leurs obligations professionnelles
 - La conformité des déchets peut-être contrôlée par échantillonnage (y compris les déchets amiantés)

Question CGT : Concernant le déstockage, le COPIL a-t-il auditionné le personnel, les délégués du personnel, les délégués mineurs ?

Réponse M.Berest : Non pas à ce jour mais le COPIL est disposé à échanger lors des prochaines réunions.

Question Conseil général : Quelle est la quantité de REFIOM sur l'ensemble du stockage ? Comment le repérer ? Est-ce dangereux ?

Réponse M.Vouille : Il y a 19 700 tonnes de REFIOM

Réponse M.Berest : Nous n'avons pas d'informations sur le REFIOM, nous attendons les travaux sur le stockage illimité pour donner une réponse.

Question M.Rousseau : En cas de retrait, et de stockage sur un autre site, les risques associés peuvent-ils se justifier par le gain sur le Bilan Environnemental Global ?

Réponse M.Berest : La remontée des déchets pose problème : les sites peuvent-ils accueillir les produits ? Nous ne disposons pas de toutes les informations sur les sites susceptibles d'accepter, le rapport Fleuga étudié montre que :

- La situation géologique de Stocamine est la meilleure,
- Les barrières ouvragées des sites allemands sont meilleures,
- L'absence d'étude sur Herfa Neurode

2 problèmes clés :

- Assurer la sécurité des travailleurs
- Retirer pour une solution équivalente voir meilleure

Question M.Guyon : Y a-t-il d'autres solutions que le stockage en mines pour les déchets de classe C0 ?

Réponse M.Berest : Des procédés existent mais le coût de leur mise en œuvre est important. L'étude réalisée par l'INERIS sur la transformation des déchets stockés précise qu'il n'existe pas de procédés techniques économiquement raisonnables.

Question : Où vont les déchets prévus pour Stocamine ? Avez-vous étudié le site Asse ?

Réponse M.Berest : Les déchets vont en Allemagne, dans les mines de sel pour le remblayage des galeries.

Concernant le site de Asse en Allemagne, en forme de dôme, accueillant des déchets radioactifs, l'eau est entrée dans la mine et a noyé les colis provoquant l'écoulement de saumure puis d'effluents radioactifs.

Aujourd'hui les autorités allemandes examinent le retrait de la totalité des déchets (la population est favorable et les experts mitigés), le coût s'élèvera entre 2 et 5 milliard d'euros.

Question CFE / CGC : Concernant les sites allemands, y a-t-il déjà eu un incendie, comment a-t-il été traité ?

Réponse M.Rolshoven : Herfa Neurode a du faire face à un incendie il y a 15 ans, traité par les pompiers de la mine

Question :

- Comment expliquer les écarts importants entre les estimations sur la durée du déstockage?
- Des bigs-bags ont été percés en 2001, faut-il un matériel spécifique ?
- Avez-vous pris contact avec des entreprises spécialisées ?

Réponse M.Berest :

- La durée nécessaire au déstockage varie en raison de la difficulté d'appréciation des aléas (chute de bigs-bags, déchirement des enveloppements, nécessité de reconditionnement des colis...).
- Dans le cas du Bloc 11, les fourches ont percé les bigs-bags (les palettes ayant cédées sous le poids des sacs)
- Il existe différents moyens d'intervention à étudier: pinces, sur bigs-bags...
- La responsabilité de la prise de contact avec les entreprises sous traitantes appartient à Stocamine.

Question : Quelle est la relation entre le cas de Stocamine et la politique nationale sur le stockage/déstockage, la réversibilité ?

Réponse M.Berest : Le contexte général envisage la possibilité de mettre dans le sous sol divers produits (déchets chimiques de classe C0, radioactifs, CO2, hydrocarbures et gaz ...). Les ouvrages doivent être réversibles un certain temps, le retrait est donc souhaitable pour Stocamine et pour des raisons nationales.

Le COPIL n'a pas reçu d'indications ou de missions sur ce dernier point, il ne traite que le problème spécifique de Stocamine.

Question : Qu'aurait-il fallu faire, ou pas en 1996 ?

Réponse M.Berest :

- Manque d'experts d'horizons différents pour poser différentes problématiques
- Il y a eu de bonnes études mais il a manqué d'études plus concrètes
- Ne pas descendre les déchets de Solupack (à l'origine de l'incendie de septembre 2002)

Questions diverses

Association Gallien - Déclaration des représentants des associations de défense de l'environnement et des consommateurs

M.Rollet souligne :

- Le travail transparent du COPIL
- La phase préalable n'est pas terminée
- Le regret que l'opinion publique soit détournée par des idées pernicieuses
- Il réitère sa demande, effectuée lors de la CLIS précédente : organiser une réunion publique contradictoire afin de présenter les nouvelles réflexions, avancements, en présence du COPIL.

Calendrier :

Rapport COPIL fin juin 2011

Réunion CLIS le 7 juillet à Wittelsheim